

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE DONNENHEIM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2008

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués aux différents organismes extérieurs et commissions
- Délégation du Maire aux Adjointes
- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Indemnité de gestion du Trésorier de Brumath
- Indemnités du Maire et des Adjointes
- Commissions CCAS et autres
- Commande mobilier de bureau
- Avenant sortie de secours + conformité gaz

Sous la présidence de M Guy REPP, Maire et en présence de tous les conseillers en fonction, sauf madame OTT-LELLIG Véronique excusée.

► **DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS ET COMMISSIONS**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le rôle des délégués dans les différents organismes extérieurs au Conseil Municipal. Il est ensuite procédé à l'élection de ces délégués.

Résultat des votes :

Sont élus comme délégués, par vote secret, à la majorité des voix pour représenter la commune au sein :

de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BRUMATH

TITULAIRES

REPP Guy, Maire
Né le 29/01/1956 à Strasbourg
36, rue des Faisans
67170 Donnenheim

Christophe KAPPS Christophe Adjoint
Né le 27/07/1965
6, rue du canal
67170 Donnenheim

du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (Assainissement)

TITULAIRES

BOCCAGE Jean René Adjoint
Né le 26/06/1955
14, rue des coteaux
67170 Donnenheim

SCHISSELE Stéphane Conseiller Municipal
Né le 09/10/1969
23, rue de l'église
67170 Donnenheim

du SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL DE BILWISHEIM-DONNENHEIM (SIVU)

TITULAIRES

REPP Guy, Maire
Né le 29/01/1956 à Strasbourg
36, rue des Faisans
67170 Donnenheim

BOCCAGE Jean René Adjoint
Né le 26/06/1955
14, rue des coteaux
67170 Donnenheim

GRASS Marc, Adjoint
Né le 17/10/1963 à Strasbourg
2, rue du Village
67170 Donnenheim

HASE Brigitte Conseillère municipal
Née le 25/06/1963
3, place de l'école
37170 Donnenheim

SCHISSELE Stéphane Conseiller Municipal
Né le 09/10/1969
23, rue de l'église
67170 Donnenheim

SUPPLEANTS

RIVAUD Benjamin Conseiller Municipal
Né le 09/03/1978
4, rue du village
67170 Donnenheim

RITLENG Daniel Conseiller Municipal
Né le 22/03/1979
13, rue principale
67170 Donnenheim

du SYNDICAT DES EAUX DE HOCHFELDEN

TITULAIRES

GRASS Marc, Adjoint
Né le 17/10/1963
2, rue du Village
67170 Donnenheim

du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE (CCAS)

Le Conseil Municipal fixe à 6 membres outre le Président la composition du C.C.A.S de la commune.

Président : REPP Guy, maire

Membres :

- nommés par le Maire : David – ROESCH Christine
GILLIG André
RIVAUD Benjamin

- élus par le Conseil municipal : **HASE Brigitte**
BOCCAGE Jean René
GRASS Marc

► **DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS**

Conformément à l'article L. 2122 – 18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire peut déléguer certaines missions aux adjoints élus en date du 14 mars 2008. Il doit à cet effet prendre sous sa responsabilité un arrêté municipal portant délégation de fonction et de signature aux adjoints.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des missions déléguées aux adjoints à savoir en ce qui concerne

Monsieur Jean René BOCCAGE, les missions touchant

- La gestion de la salle polyvalente (location) ,
- la maintenance des différents locaux communaux dans le domaine de l'hygiène, de la propreté et de la conformité en tant que ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Le suivi des conventions, les bons de commande et les pièces comptables concernant l'ensemble des animations du secteur sports et loisirs

Il sera autorisé en son absence, à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la commune de DONNENHEIM

Monsieur Marc GRASS, les missions touchant

- A la surveillance et l'entretien de la voirie communale, des chemins ruraux et des fossés,
- Il devra également assurer l'organisation et la surveillance de certains travaux effectués par les entreprises pour ce qui concerne la voirie communale, les chemins ruraux et les fossés, y compris les mesures d'hygiène et de sécurité du travail relatifs à ces travaux.

Il sera autorisé en son absence, à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la commune de DONNENHEIM

Monsieur Christophe KAPPS, les missions touchant

- A la surveillance et l'entretien des bâtiments communaux autres que la salle polyvalente,
- Le suivi des dépenses d'investissement et les différents éléments comptables de la commune
- La conformité des travaux réalisés dans les locaux communaux et le suivi des factures

Il sera autorisé en son absence, à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la commune de DONNENHEIM

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

► **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (CGCT, art L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune en ce qui concerne l'achat de foncier.

► INDEMNITE DE GESTION DU TRESORIER DE BRUMATH

Le Conseil Municipal décide la reconduction au taux maximum de l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal.

► INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Conformément à l'article L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008 ;
- Vu les arrêtés municipaux du 25 mars 2008 portant délégations de fonctions aux adjoints du maire avec effet du 15 mars 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à l'unanimité et avec effet du 15 mars 2008, le montant des indemnités pour l'exercice du présent mandat des fonctions de maire et d'adjoint au maire comme suit :

Guy REPP, Maire

17% maximum de l'indice brut 1015

Jean René BOCCAGE, adjoint

6,6% maximum de l'indice brut 1015

Marc GRASS, adjoint

6,6% maximum de l'indice brut 1015

Christophe KAPPS, adjoint

6,6% maximum de l'indice brut 1015

► AUTRES COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose de constituer une commission aménagements extérieurs au nombre de 5 personnes :

La commission sera composée de :

BOCCAGE Jean-René
 HASE Brigitte
 RIVAUD Benjamin
 RITLENG Daniel
 SCHISSELE Stéphane

D'autres commissions seront développées à la demande.

Approuvé à l'unanimité

► COMMANDE DE MOBILIER POUR LES NOUVEAUX LOCAUX (MAIRIE ET SALLE DU CONSEIL)

Monsieur le maire présente les différents devis (au nombre de 5), il est soumis au Conseil Municipal la délibération suivante :

Un montant de 20000 Euros sera inscrit au Budget primitif 2008 pour l'achat de mobilier devant équiper la mairie et la salle du conseil

Le conseil municipal, après discussion et délibération, décide :

- d'autoriser le Maire à passer commande
- d'autoriser le Maire à payer la facture pour un montant estimé à 20 000 euros TTC
- d'inscrire ce montant au budget primitif 2008

Approuvé à l'unanimité

► SORTIE DE SECOURS ET CONFORMITE GAZ DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire présente l'avis émis par la commission de sécurité et d'accessibilité sur la poursuite de l'ouverture de la salle polyvalente. Un avis défavorable a été émis pour les motifs suivants :

- L'issue de secours de la salle ne permet pas une évacuation rapide et sûre du public.
- L'absence de vérification des installations de gaz
- Le nettoyage de la hotte de la cuisine n'est pas formalisé.

Il est soumis au Conseil Municipal la délibération suivante :

Il est voté un budget de 678,13 Euros TTC pour la mise en conformité de l'issue de secours

Il est voté un budget de 502,32 euros TTC pour la vérification de la conformité de l'installation GAZ propane.

- d'autoriser le Maire à passer commande
- d'autoriser le Maire à payer la facture pour les montants cités
- d'inscrire ce montant au budget primitif 2008

Approuvé à l'unanimité

LES CONSEILLERS :

LE MAIRE :